



## Concept protection COVID-19

### Piscine de Thônex

#### Horaires d'ouverture de la piscine :

Lundi : **12h30-16h / 17h-20h**

Du mardi au dimanche : **8h30-11h30 / 12h30-16h / 17h-20h**

Fréquentation maximale instantanée (FMI) en contexte Covid-19 :

Le calcul de la capacité d'accueil en FMI se base sur le principe des 10m<sup>2</sup>/personne appliqué à la surface « Eau + loisirs » disponible = **250 personnes**

**La piscine sera ouverte en trois périodes. Entre chaque période, une plage d'une heure sera consacrée à la désinfection complète des sols et surface. Ce mode opératoire permettra également un changement de la clientèle.**

#### 1) Gestion de la file d'attente

- Des barrières (Vauban) seront installées à l'entrée de la piscine.
- Le marquage au sol permettra de respecter la distance sociale.
- La file d'attente sera séparée en deux, il y aura un accès rapide pour les personnes abonnées

#### 2) Accueil entrée et caisse

- Une affiche rappelant les consignes sanitaires sera affichée sur le panneau d'affichage extérieur.
- Un écran d'affichage électronique sera installé devant la caisse à l'intérieur de la piscine, il indiquera les différents créneaux horaires ainsi que le nombre de places restantes disponibles.
- Un tourniquet sur deux sera ouvert (les clients passeront par le tourniquet de droite). Le tourniquet de sortie piscine extérieure restera fermé.
- Des affiches indiqueront le sens de marche des entrées et sorties. La sortie se fera par la porte de secours à côté du distributeur.
- L'usage du gel hydro alcoolique sera obligatoire avant le tourniquet d'entrée de la piscine.

- Le couloir donnant accès aux vestiaires sera séparé en deux pour permettre une séparation des flux d'entrée et de sortie.
- Un surveillant sera présent pour veiller au bon respect des consignes, il mettra tout en œuvre pour que la mise à jour du nombre d'entrées disponibles soit toujours affichée sur l'écran à l'entrée de la piscine.
- La caissière vendra des tickets d'entrée en fonction de la capacité d'accueil et veillera au bon respect des consignes.
- Création d'un tarif unique durant la période Covid-19:
  - Entrée adulte : 3 francs
  - Entrée enfant, étudiant, AVS, etc. : 1,50 franc.
- Aucun n'abonnement ne sera délivré durant cette période. Les abonnements valides pendant la période Covid-19 pourront être prolongés dès la fin des restrictions du Conseil fédéral.

### 3) Détails vestiaires, casiers, blocs sanitaires

#### ***Accès aux cabines de change***

- La clientèle pourra accéder uniquement aux cabines individuelles. Les vestiaires collectifs seront fermés. C'est le moyen le plus sûr de respecter la distance sociale et de protéger la clientèle.
- La fréquence de nettoyage des cabines sera augmentée par rapport aux conditions d'exploitation ordinaire.
- La désinfection des zones vestiaires et casiers, douches, toilettes sera faite régulièrement par le personnel d'entretien qui veillera au bon respect des consignes.

#### ***Les casiers, sèche-cheveux***

- Les casiers seront laissés ouverts.
- Afin d'éviter une forte densité de clients devant les casiers, les clients pourront être invités à prendre leurs affaires avec eux au bord du bassin, avec l'obligation de laisser leurs chaussures dans les vestiaires.
- Pour éviter la contamination par contact, les sèche-cheveux muraux seront bloqués en position haut et ne seront pas en fonction.
- Pour les autres équipements, par exemple pour les bancs servant à mettre ses chaussures, un marquage sera indiqué et le personnel d'entretien veillera au bon respect des consignes.

#### ***Les douches, WC***

- Par sécurité (projections de gouttelettes à partir d'une eau faiblement traitée au chlore) une distance de 2 m doit être respectée, cela implique que la partie collective sera fermée, la clientèle pourra accéder uniquement aux douches individuelles.
- Fermeture de 1 urinoir (une seule personne dans les urinoirs en même temps) Ces zones bénéficieront d'une fréquence de désinfection augmentée.

### 4) Détails solarium, pelouse, zones de jeux

- Pour le bassin extérieur et les zones de repos (pelouses, solarium, bancs), les accès seront contrôlés de manière à respecter la distance sociale. Le calcul repose sur l'accueil de 10m<sup>2</sup>/personne.

- Les transats seront installés et désinfectés le matin par les surveillants, ils seront à 2 mètres les uns des autres.
- Pour éviter le regroupement de personnes, le stationnement prolongé sur les plages sera découragé par les surveillants.
- Les zones de jeu resteront ouvertes.

#### **5) Détails bassin couvert (25 m2) (bassin de nage)**

- Des lignes d'eau sont installées de manière permanente sur tout le bassin et pendant toute la période d'ouverture.
- Le stationnement prolongé au bout du bassin n'est pas autorisé de même que les conversations entre baigneurs dans une même ligne.
- Nager côte à côte avec un autre baigneur dans une même ligne ou entre lignes d'eau voisines n'est pas autorisé.
- Les sauts et plongeurs ne sont pas autorisés dans le bassin de nage.

#### **6) Détails bassin extérieur non nageurs / pataugeoire (25 m2)**

- Le personnel veillera au respect des consignes de distanciation. Les parents surveillant leurs enfants devront veiller à se tenir à distance les uns des autres (2 mètres) et à rester en retrait du bord du bassin (minimum 1 mètre).
- Les activités ludiques en bassin pouvant générer des regroupements de personnes ne seront pas autorisés.
- L'accès à la pataugeoire sera autorisé pour les très jeunes enfants sous la surveillance d'un parent/adulte. Les parents restants autour de la pataugeoire devront respecter la distance de 2m. Un affichage permanent informera ces règles.

#### **7) Dispositions techniques traitement d'eau**

- ✓ PH : il est préférable de tenir une valeur proche de 7.0 (6.9 – 7.1) pour optimiser le % de chlore actif dans le volume de chlore libre en bassin.
- ✓ Chlore libre : il importe d'être très vigilant dans le respect des consignes, en se positionnant plutôt vers la marge haute (0.5-0.8mg/l respectivement 1.0-1.5 mg/l). Les analyses de l'eau seront faites 3 fois par jour par le personnel technique.

#### **8) Dispositions techniques nettoyage et désinfection**

Zone accueil :

- Désinfection des sols durant les 3 périodes de fermetures (de 7h à 8h, 11h à 12h, 16h à 17h)
- Comptoir caisse durant les 3 périodes de fermetures (de 7h à 8h, 11h à 12h, 16h à 17h)

Zone casiers / vestiaires :

- Désinfection des sols durant les 3 périodes de fermetures (de 7h à 8h, 11h à 12h, 16h à 17h)
- Désinfection en continu des cabines individuelles
- Désinfection en continu de l'intérieur et extérieur des casiers mis à disposition

Zone de douches / WC :

- Désinfection en continu

Zone solarium :

- Désinfection des transats durant les 3 périodes de fermetures (de 7h à 8h, 11h à 12h, 16h à 17h)

### **9) Dispositions particulières en matière de secourisme**

- Intervention en zone sèche : équipement obligatoire avec gants, masques, lunettes de protection.
- Intervention en sortie d'eau (intervention urgente) : pas de changement de protocole, respect des consignes SSS.
- Lors d'un arrêt respiratoire, le protocole reste inchangé il est recommandé d'utiliser un Pocket-masque.

### **10) Accueil des groupes scolaires**

L'accueil des groupes scolaires ne sera pas autorisé.

### **11) Accueil des clubs**

- Ces groupes devront se conformer à la fréquentation du bassin nageurs (bassin couvert uniquement) selon les directives édictées précédemment.
- Ils ne seront pas autorisés à fréquenter les autres installations de l'exploitation sous forme de groupe (solarium, pelouse, jeux).
- Les membres du groupe seront soumis aux règles s'appliquant à la clientèle individuelle.
- Les responsables de ces groupes (entraîneurs, instructeurs, etc.) veilleront à la bonne application de ces règles. A défaut, l'accès à la piscine peut leur être temporairement supprimé, sans compensation.
- Les clubs devront donner à l'avance le planning des cours pour chaque semaine en indiquant le nombre d'élèves et instructeurs par cours et par heure pour garantir leur accès à la piscine.
- Les clubs auront le bassin couvert à disposition tous les jeudis de 17h à 20h. Lors de ce créneau horaire, l'entrée sera limitée à 100 personnes.
- L'organe de direction du club devra présenter préalablement un concept de protection respectant et faisant respecter les consignes de sécurité sanitaire et aquatique. Ce concept devra être validé par les autorités communales.

**Ce guide de bonnes pratiques souhaite répondre aux objectifs suivants :**

- **encadrer un accès sécurisé aux bassins pour éviter que la forte demande en période estivale ne conduise à des regroupements massifs ;**
- **permettre aux clubs de reprendre leurs activités ;**
- **assurer la santé et la sécurité des collaborateurs et de la clientèle.**